

## Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe  
d'acteurs locaux

Commune de Saint-Xandre, le 7 mai 2017 à 9h30

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.*

### Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Pierre-Jean ALEME	ONEMA 17	/
Michel AUTRUSSEAU	Mémoire avant remembrement	Présent
Bernard BALLOGE	Représentant de la propriété privée	Présent
Henri BOISSONNET	Adjoint urbanisme	Excusé
Mickaël BOURON	Exploitant agricole en marais	/
André DELPHIN	Conseiller délégué	Présent
Stéphane GAILLARD	Agriculteur	Présent
Bruno GARCIA	Fédération de pêche de la CM	/
Christian GRIMPET	Représentant de la CLE	Excusé
Guy LOIZON	Représentant association chasse	Excusé
Patrice MENIER	Représentant association randonneurs	Présent
Fabien MERCIER	Représentant LPO	/
Rémy MOREAU	Agriculteur	Présent
Christian PEREZ	Maire de St-Xandre	Représenté par André DELPHIN
Joël VINCENT	Agriculteur	Présent
Ludovic LUCAS	FMA	/
Laurent BRETON	Agriculteur	Présent
Caroline SANDNER	IIBSN	Présente
Stéphane GILBERT	CDA	Présent
Florence NASSIET	CDA	/
Yohann LEGRAS	CDA	Présent

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
Alain MORISSET	CDA	Présent
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente
Elise MEYER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Saint-Xandre en date du 29 avril 2014.



Nombre de pages : 15

## INTRODUCTION

---

Monsieur André DELPHIN accueille les membres du groupe d'acteurs locaux, les remercie de leur présence et ouvre la séance.

Stéphane Gilbert explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain en juillet 2014, mai 2015 et juin 2016 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

## BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 16 juin 2014 ;
- Réunion avec les agriculteurs exploitants sur la commune - 16 juin 2014 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 04 juillet 2014 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 23 janvier au 17 février 2017.
- Réunion avec les agriculteurs exploitants sur la commune - 15 février 2017 ; cette réunion n'est pas prévue au cahier des charges du SAGE, mais a été jugée nécessaire par le maître d'ouvrage compte tenu du contexte ;
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 07 mars 2017.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la mairie de Saint-Xandre et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie.

Exemple d'action de communication :

The screenshot shows the website of the Municipality of Saint-Xandre. At the top, there is a banner with the title "Saint-Xandre" and a photograph of a rural landscape. Below the banner, the website is organized into several sections:

- Le site de la mairie de Saint Xandre**: A central message in blue text reads: "Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal, l'ensemble du personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2017 vous apporte santé, bonheur et réussite dans tous vos projets !". Below this message are two lines of asterisks: "\*\*\*\*\*" and "\*\*\*\*\*".
- Découvrez notre commune**: A menu with links to "Accueil", "Localisation - Plan", and "Histoire".
- Vie Municipale**: A menu with links to "L'équipe municipale", "Comptes rendus du Conseil Municipal", "Conseil d'Enfants", "Lettre du Maire", "Bulletins et Agendas", "Démarches administratives", and "Marchés Publics".
- Vos Services municipaux**: A menu with links to "Services Administratifs", "Services Techniques et Urbanisme", "Police Municipale", "Ecoles -TAP - Restaurant scolaire", "C.C.A.S", "Bibliothèque", and "L'Agora".
- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE**: A section with text: "La cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est consultable par le public à la mairie du 23 janvier au 17 février 2017. Il s'agit d'un atlas au 1/5000e. Un cahier de remarques est disponible. Celles-ci seront étudiées par le bureau d'études missionné par la Communauté d'agglomération. Pour plus d'informations, concernant le PLU et l'inventaire des zones humides, vous pouvez consulter le site de l'agglomération en cliquant sur le lien suivant : Inventaire des zones humides". Below this text is another line of asterisks: "\*\*\*\*\*".
- ECONOMIES D'ENERGIES**: A banner with the text "Les bons gestes au quotidien" and an illustration of a person with a globe.
- Ville Fleurie**: A banner with the text "DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS".
- Terre saine**: A banner with the text "Poitou-Charentes Votre commune sans pesticides".
- NOUVEAU !**: A banner with the text "PLU en ligne" and an illustration of a magnifying glass over a map.

Extrait du site Internet de la mairie de Saint-Xandre indiquant la réalisation d'un inventaire zone humide

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>.

Résultats de la consultation :

Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire.

Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

Une réunion spécifique a été organisée par la commune avec les agriculteurs de la commune pour faire le point sur l'atlas mis à disposition en mairie le 15 février 2017. Plusieurs remarques ont été formulés et repris par Stéphane GILBERT sous SIG Elles concernaient pour la majorité le tracé des secteurs inondables. La table d'information a été ensuite transmise à Biotope en amont de la réunion de restitution du 07 mars 2017 pour correction.

## MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

### ★ *Rappels généraux sur les zones humides*

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

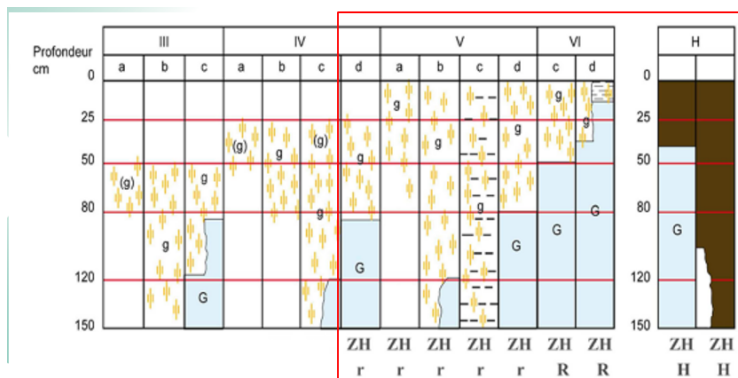
### ★ *Méthodologie*

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulé de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de plusieurs sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN ;
- Les dires d'acteurs ;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
  - Un examen de la végétation,
  - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
  - et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Monsieur DELPHIN interroge les agriculteurs pour savoir s'ils ont pu participer aux investigations sur le terrain et certains confirment leurs participations.



Classes d'hydromorphie correspondant aux zones humides

#### Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- |     |   |                         |
|-----|---|-------------------------|
| (g) | caractère rédoxique peu marqué                              | (pseudogley peu marqué) |
| g   | caractère rédoxique marqué                                  | (pseudogley marqué)     |
| G   | horizon rédoxique   | (gley)                  |
| H   | Histosols   | R Réductisols           |
| r   | Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles) |                         |

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

### ★ *Définition des secteurs d'inventaire*

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de

la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 16 juin 2014 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur la carte ci-dessous correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire.

Monsieur DELPHIN demande si on utilise les photos aériennes. Stéphane GILBERT confirme la démarche de vérification sur la base des campagnes photos de 2000 et 2013 et la vérification des courbes de niveaux.

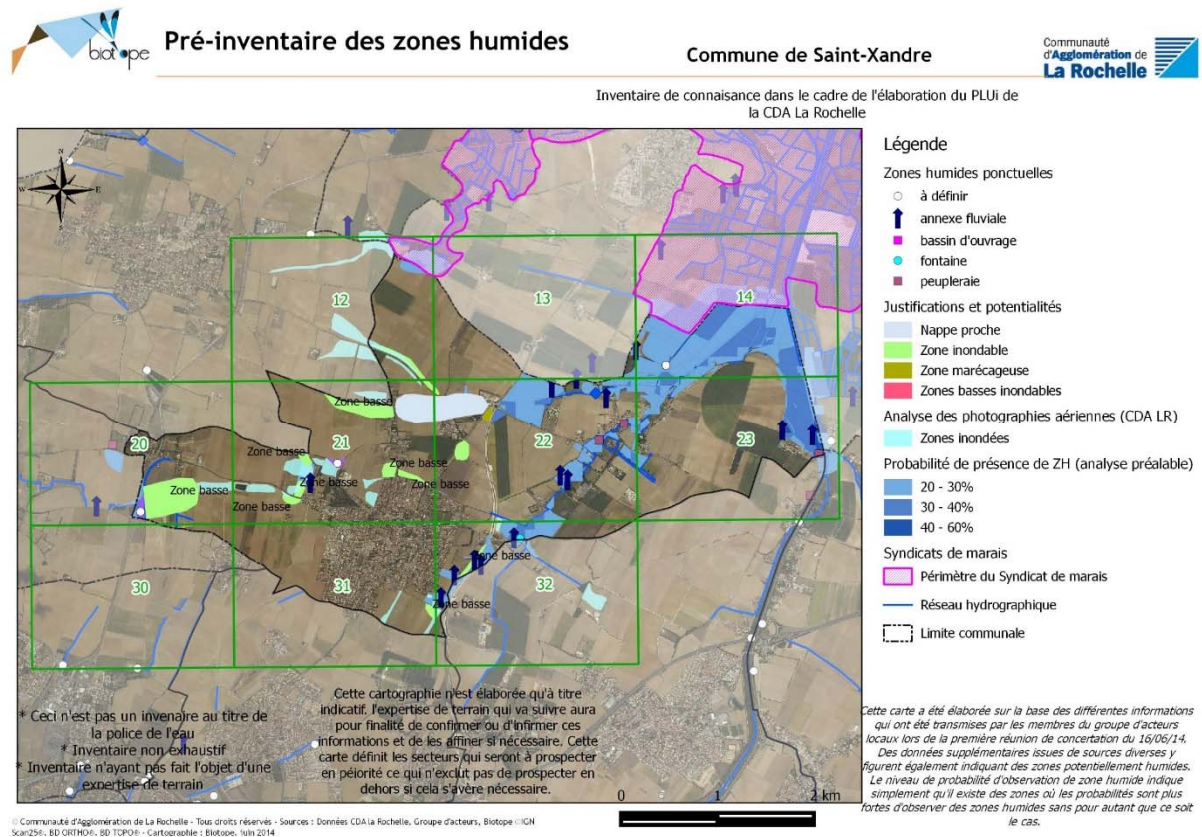


Figure 1 : Cartographie du pré-inventaire des zones humides

## Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de Saint-Xandre ont été menés en plusieurs phases, en juillet 2014, mai-juin 2015 et juin 2016. Il n'a pas été rencontré de difficultés particulières dans la mise en œuvre de l'inventaire en dehors de quelques parcelles qu'il n'a pas été possible de prospecter. Néanmoins, le parc du château n'a pas pu faire l'objet d'investigations faute d'autorisation d'accès sur la propriété.

Au total, 322 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur Saint-Xandre. Pour chacun de ces points, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie

Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

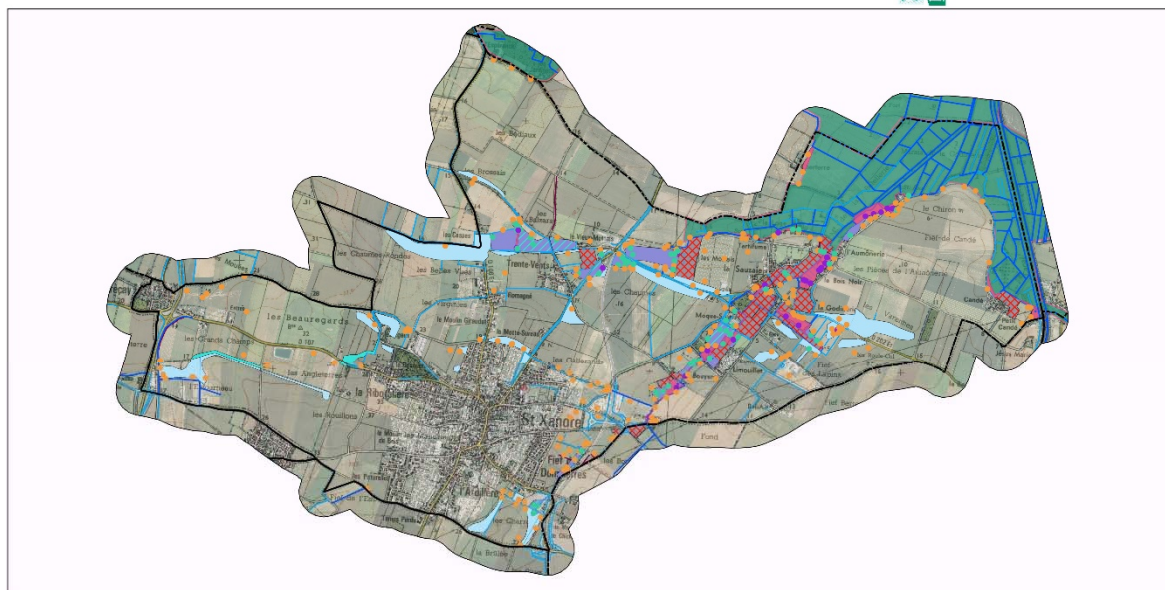
## PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS



Inventaire des zones humides et des zones non humides d'intérêt sur la commune de Saint-Xandre (17414)



Communauté d'Agglomération de La Rochelle



**Légende**

Zones humides  
Autres zones

- Plans d'eau et mares
- Zone non humide à sol hydromorphe
- Zone non humide à sol hydromorphe et inondable
- Zone non humide avec ruissellement
- Zone non humide à remontée de nappe
- Zones non prospectées

**Sondages pédologiques**

- Sondage caractéristique de zone humide
- Hydromorphie significative en profondeur
- Aucun trait d'hydromorphie

**Repères**

- Périmètre du marais poitevin
- Limites communales

0 0.5 1 km



Sources : ©IGN BD ORTHO® (2013), Scan 25® (2009), BD TOPO® (2010) - Données CDA LR, IIBSN, Acteurs locaux, BIOTOPE – Cartographie : Biotopie, 2017.

**Figure 2 : Cartographie générale des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides d'intérêt de la commune de Saint-Xandre**

Sur la commune de Saint-Xandre, 13,33 ha de zones humides ont été identifiées en dehors des périmètres de marais gérés (Figure 2). En effet, 11,93 ha de zones humides ont été identifiées sur critère habitat (prairie humide, communauté à hautes herbes) et 1,39 ha sur critère sol.

Les zones humides sont représentées à 62% par 5 roselières, marais et sources ; 4 boisements en représentent 27% ; 8 terres agricoles 7% ; 8 plantations 3% ; 3 prairies, fourrés et autres types d'habitats approximativement 1% (Figures 3 et 4).



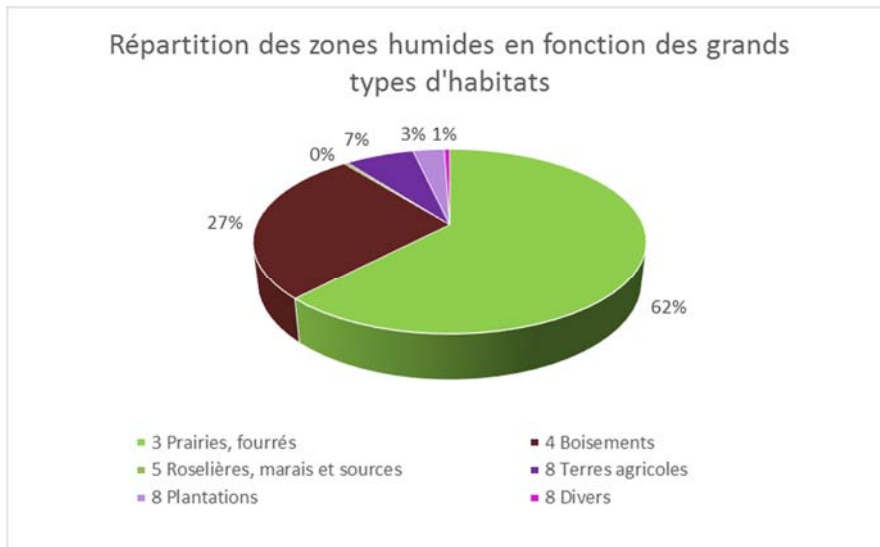


Figure 3 : Diagramme de répartition des zones humides recensées en fonction des grands types d'habitats

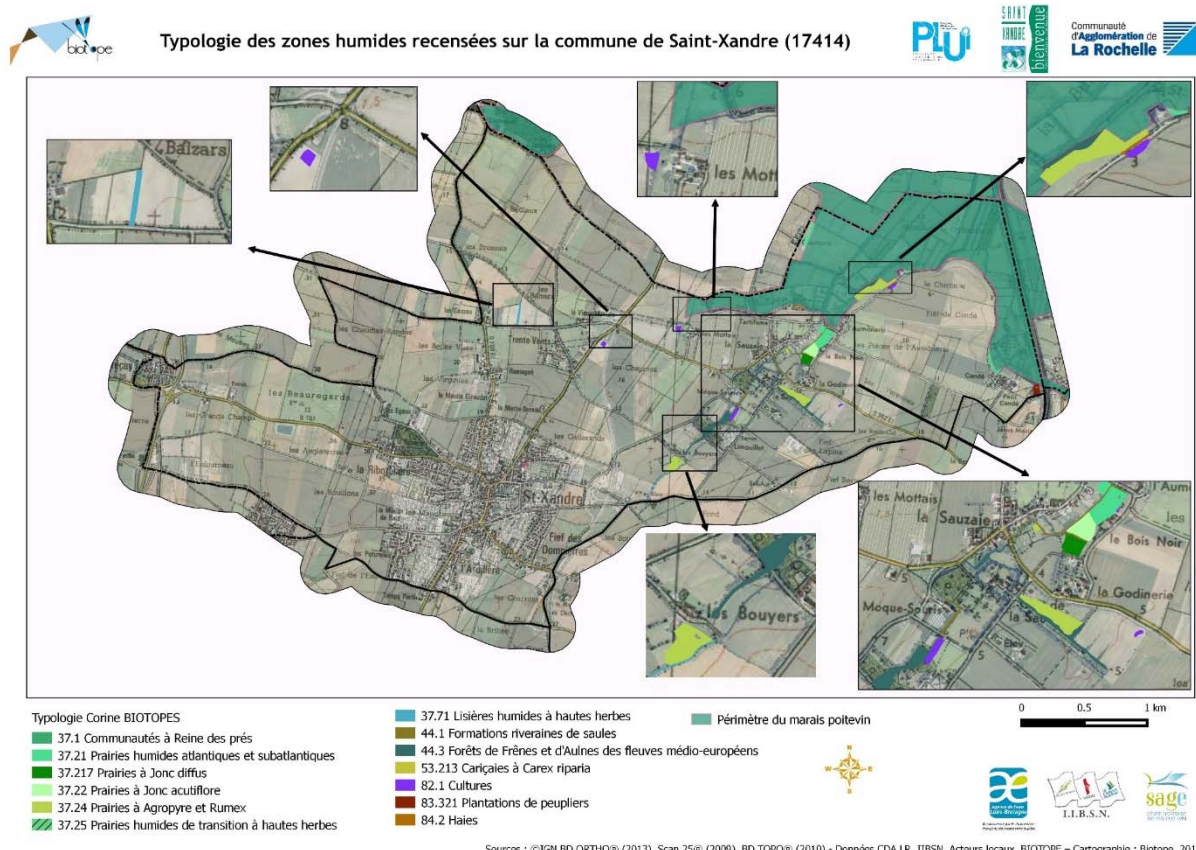
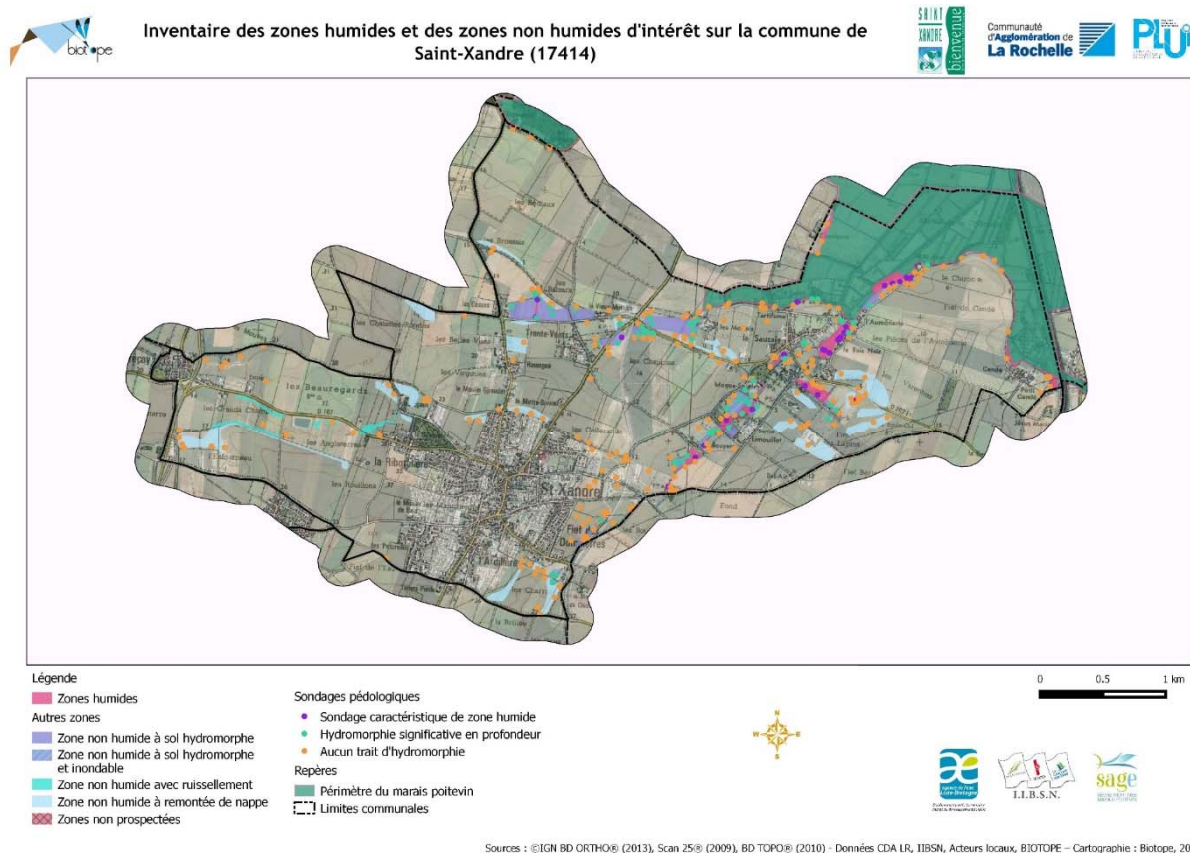


Figure 4 : Cartographie des typologies des zones humides recensées sur la commune de Saint-Xandre.

Stéphane GILBERT signale que le support de travail papier fourni pour cette réunion n'a pas pris en compte les remarques formulées lors de la dernière réunion avec les agriculteurs.

Outre les zones humides recensées, près de 2,5 ha de zones inondables non humides d'intérêt sont liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement (Figure 5). Il y a également plusieurs secteurs non humides mais hydromorphes couvrant plus de 20 ha. Ces dernières sont situées

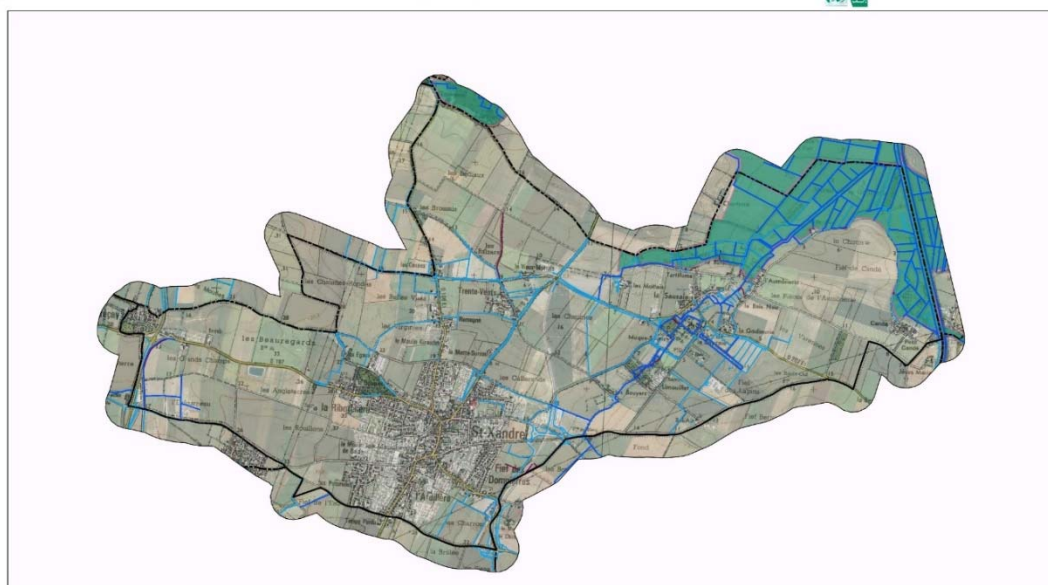
sur le secteur de Trente-vent, de Vieux Mottais jusqu'à Tartifume et dans la Vallée de la Sauzaie, du Nord de la Fontaine au Blanc jusqu'à l'Aumônerie.



**Figure 5 : Cartographie des zones humides et des zones non humides d'intérêt inventoriées sur la commune de Saint-Xandre.**

Dans la zone hors marais, 7 plans d'eau et mares ont été recensés. Ceux-ci sont majoritairement situés à l'est de la commune (Candé, Aumônerie, Bois noir, etc.). Près de 7 km de réseau hydrographique complémentaire ont également été notés (Figure 6) ainsi qu'une fontaine aménagée (Fontaine au blanc), 6 bassins d'orage, un forage agricole à Candé, une mare comblée au niveau du Fief des lapins, 6 puits au niveau de la Sauzaie, 7 zones de remblai aux abords de la Sauzaie ainsi que près de la voie rapide et 5 réservoirs notamment aux abords de la Sauzaie (Figure 7).

M. BRETON signale que la mare indiquée comme comblée ne l'est pas en réalité. Clémence OLLIVIER répond que cette entrée sera supprimée sur la version définitive de l'atlas.



Légende  
Autres zones  
Plans d'eau et mares

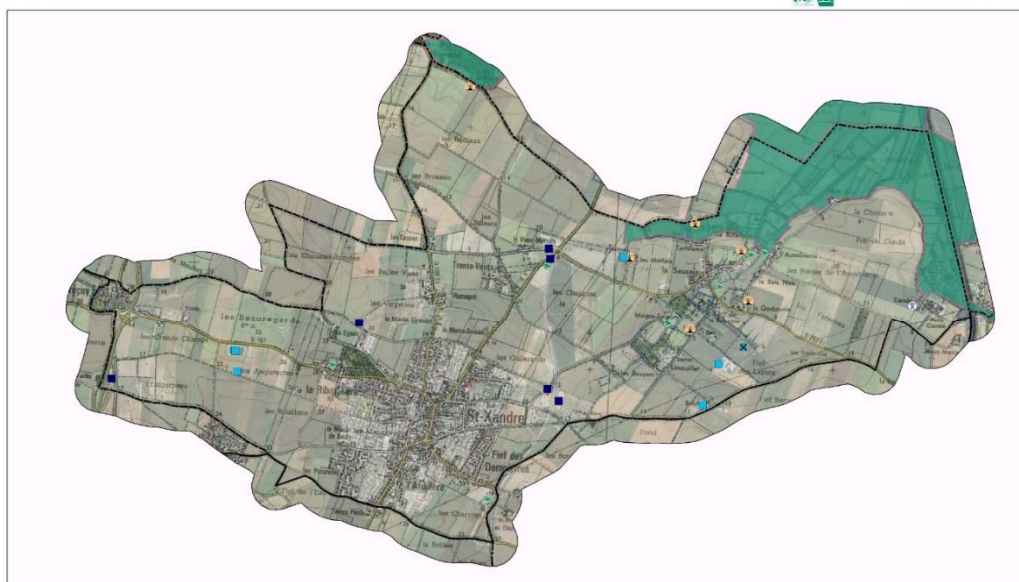
Repères  
Réseau hydrographique (BD TOPO)  
Réseau hydrographique (CDALR)  
Réseau hydrographique complémentaire (terrain)  
Périmètre du marais poitevin  
Limites communales



0 0.5 1 km

Sources : ©IGN BD ORTHO® (2013), Scan 25® (2009), BD TOPO® (2010) - Données CDA LR, IIBSN, Acteurs locaux, BIOTOPE - Cartographie : Biotope, 2017.

Figure 6 : Cartographie des plans d'eau et du réseau hydrographique recensés sur la commune de Saint-Xandre.



Légende

Observations complémentaires  
Collecteur/Bassin d'orage  
Fontaine et source aménagées  
Forage agricole  
Mare comblée  
Puits  
Remblai  
Réservoir

Repères  
Périmètre du marais poitevin  
Limites communales



0 0.5 1 km

Sources : ©IGN BD ORTHO® (2013), Scan 25® (2009), BD TOPO® (2010) - Données CDA LR, IIBSN, Acteurs locaux, BIOTOPE - Cartographie : Biotope, 2017.

Figure 7 : Cartographie des observations complémentaires recensées sur la commune de Saint-Xandre.

## BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

Les échanges relatifs à la commune sont présentés dans le même ordre que lors de la réunion du 7 mars 2017. Les planches non citées ci-dessous n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

De manière générale sur Saint-Xandre, la couche des zones inondables réalisée à l'échelle des 18 communes de la CDA (avant 2014) est considérée comme représentative de la réalité de terrain par les représentants de la commune. Les acteurs locaux ont toutefois apporté plus de précision sur les zones inondables observées certaines années pluvieuses. Ces zones ont fait l'objet de modifications en direct sous QGis (logiciel de cartographie) par Clémence OLLIVIER.

- Planche 8 : Une bande de zone inondable est supprimée suite aux dires d'acteurs (zone entourée en rouge) :



*Extrait de l'atlas de  
Saint-Xandre – planche  
n° 8*

- Planche 10 : la zone qui présente des traces d'hydromorphie est signalée comme inondable (zone entourée en rouge). Le fossé en prolongement est signalé comme zone inondable (zone entourée en orange) :



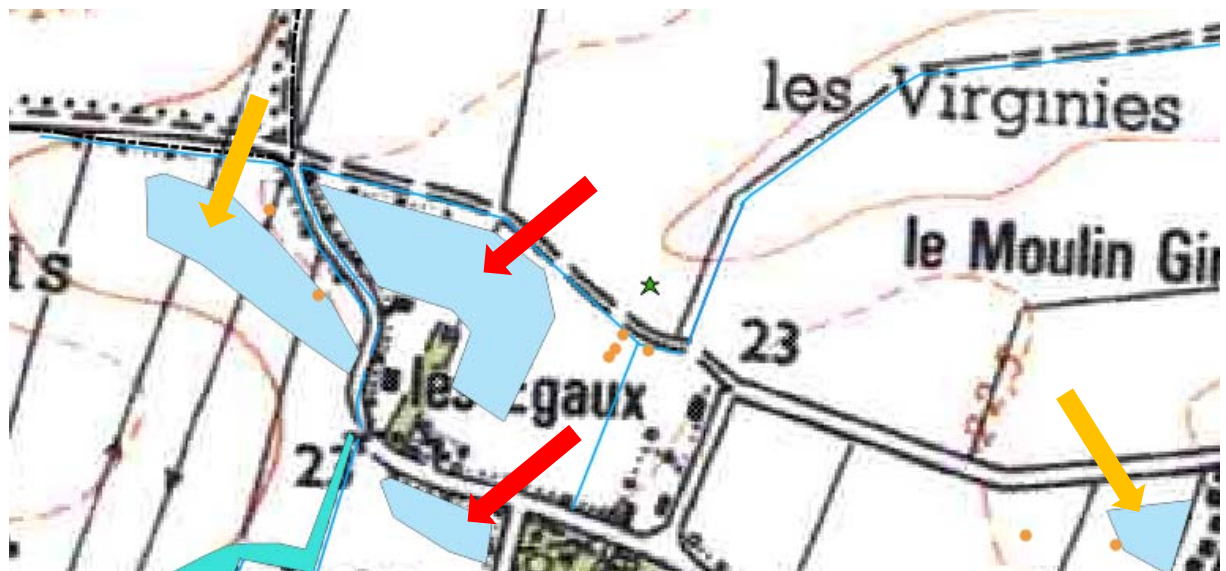
*Extrait de l'atlas de Saint-  
Xandre – planche n° 10*

- Planche 9 : La zone notée comme inondable à droite bassin est signalée comme à présent drainée. Elle a donc été supprimée (zone entourée en rouge) :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre  
– planche n° 9*

Sur cette même planche, 2 zones inondable sont rajoutées (flèches rouges) et deux autres zones sont modifiées pour mieux se rapprocher de la réalité observée (flèches oranges).



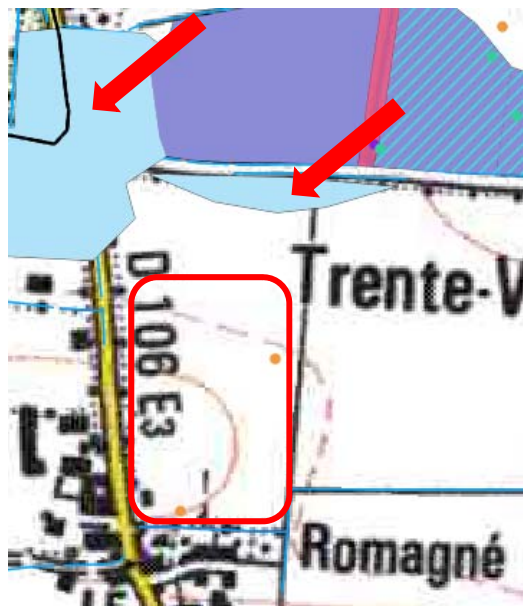
*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre – planche n° 9*

Enfin la zone inondable ci-dessous, qui se prolonge planche 10, est ajoutée :



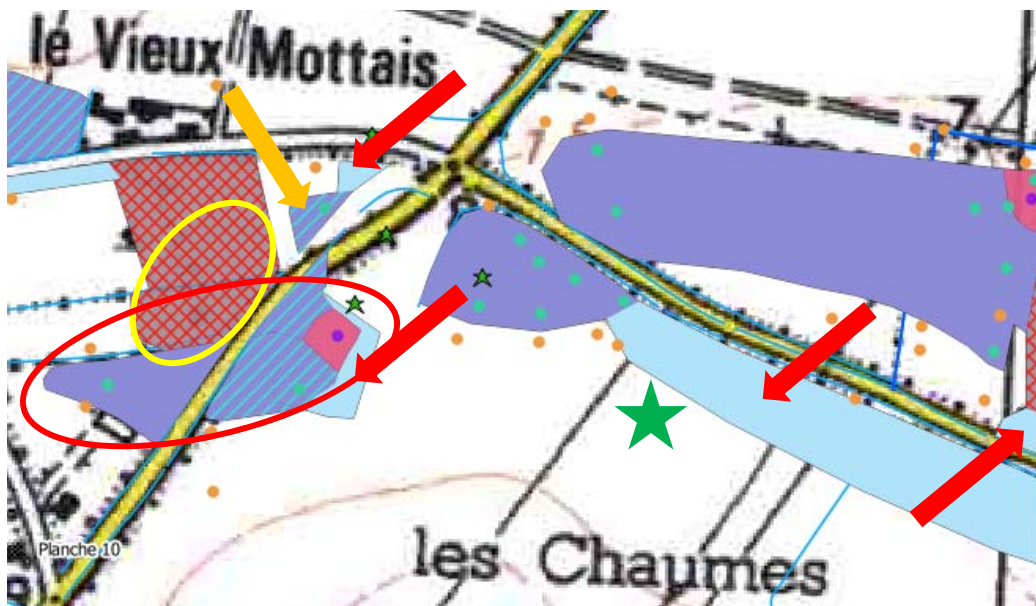
*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre – planche n° 9*

- Planche 10 : Une zone marquée comme inondable est supprimée (zone entourée en rouge) et deux zones inondables sont ajoutées en prolongement de la planche 9 (montrées par des flèches rouges) :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 10*

Quatre zones inondables sont rajoutées au niveau du carrefour (montrées par les flèches rouges). La zone marquée comme non prospectée est signalée comme en partie inondable (zone entourée en jaune). La zone présentant des traces d'hydromorphie à proximité du carrefour est signalée comme entièrement inondable (entourée en rouge). La zone hydromorphe est signalée comme zone inondable près du rond-point (montrée par une flèche orange). Un puits est signalé dans le champ près du rond-point (marqué par l'étoile verte) :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre – planche n° 10*

Une buse qui traverse un chemin est signalée (étoile rouge). La zone inondable ci-dessous est ajoutée à proximité de cette dernière :



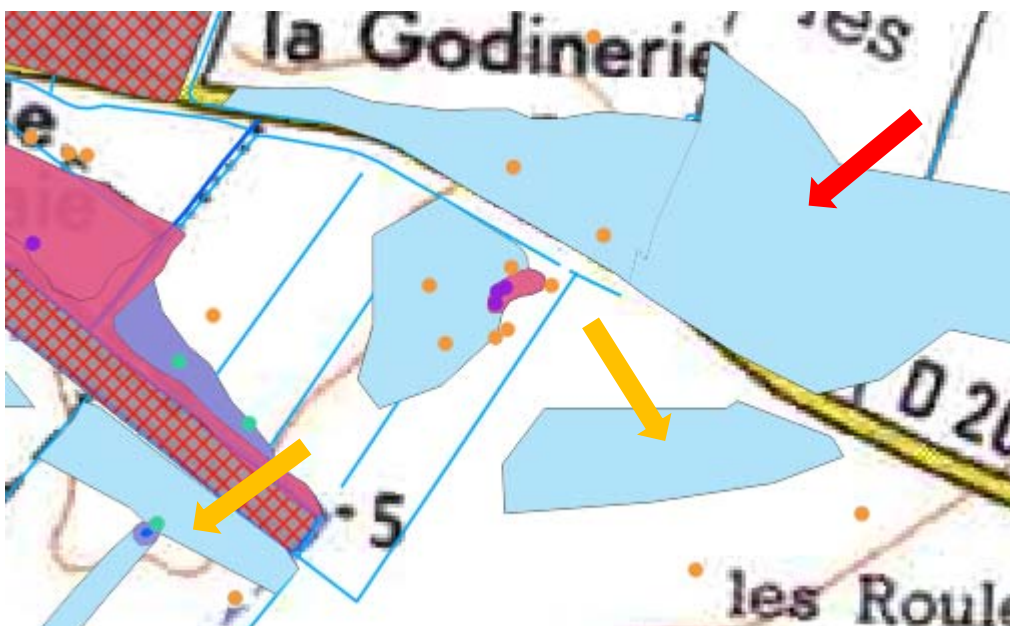
*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 10*

En bas à gauche de la planche, une zone inondable est modifiée (montrée par la flèche rouge). Enfin, une autre zone inondable est ajoutée en prolongement avec la planche 15 (montrée par la flèche orange) :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 10*

- Planche 11 : Une zone inondable est modifiée (flèche rouge) et deux autres sont ajoutées (flèches orange). En bas à droite de la planche, une zone inondable est supprimée (zone entourée en rouge) :



*Extrait de l'atlas de Saint-  
Xandre – planche n° 11*

- Planche 12 : la zone inondable ci-dessous est ajoutée en prolongement avec la zone modifiée sur la planche 11.



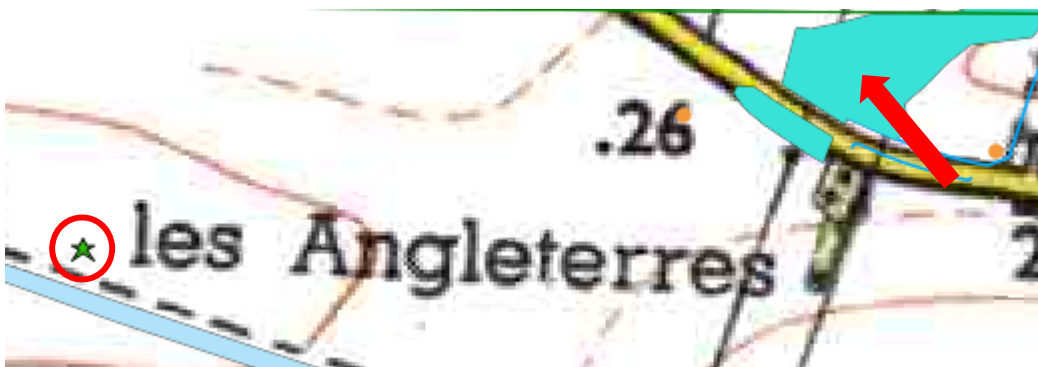
*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 12*

- Planche 13 : Le ruissèlement est signalé comme la principale cause de la présence de la zone inondable ci-dessous :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 13*

- Planche 14 : Un forage agricole est signalé en haut à gauche de la planche (entouré en rouge). Une zone est signalée comme à présent drainée mais celle-ci reste inondable (flèche rouge).



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 14*

La zone inondable ci-dessous est ajoutée à proximité du bourg, en haut à droite de la planche :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 14*



- Planche 15 : Un forage marqué comme agricole est signalé comme communal (entouré en rouge) :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 15*

La zone hydromorphe ci-dessous est prolongée le long de la route :



*Extrait de l'atlas de Saint-Xandre –  
planche n° 15*

- Planche 16 : Un forage agricole (entouré en rouge) ainsi qu'une fosse à lisier (entouré en orange) sont signalés. Une zone inondable est supprimée à proximité de la ferme car celle-ci est signalée comme à présent drainée (entourée en vert). Une zone inondable est ajoutée au nord de l'exploitation agricole en prolongement avec celle ajoutée planche 11 (flèche rouge) :



*Extrait de l'atlas de Saint-  
Xandre – planche n° 16*

## Prochaines étapes

---

Vu le nombre important de compléments, Stéphane GILBERT demande si une validation de la carte auprès du groupe est nécessaire à la suite.

La plupart des modifications ayant été faites en direct lors de la réunion, l'inventaire des zones humides, des zones non humides d'intérêt et des plans d'eau est considéré comme validé par les acteurs présents. Une fois validé, il est proposé d'envoyer le compte rendu directement à Monsieur DELPHIN.

M. DELPHIN propose aux agriculteurs de leur adresser le compte rendu après validation.

Une fois validé sur le principe par le GAL, l'inventaire sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation avant l'été 2017.

Étant donné que la commune de Saint-Xandre est située sur le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, l'inventaire a fait l'objet d'un suivi par l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise et sera présenté et soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.